



ATTELAGE ALTITUDE

Chiens de traîneaux

3 bis, Route de Hauban

65200 Bagnères-de-Bigorre

Tél. : 06.80.16.02.92

Email : attelage.altitude@orange.fr

Site : www.attelagealtitude.com

Siret n° 752 549 998 00017

Conditions Générales de Vente : (10 points)

En confirmant votre réservation, vous reconnaissez avoir lu et accepté nos conditions générales de ventes

1. CONDITIONS PHYSIQUES REQUISES :

1.1 Pour les activités d'initiation à la conduite d'attelage : conditions physiques identiques à celles requises pour le ski ou la randonnée et pas de contre-indications médicales à la pratique d'activités sportives.

Pour le baptême : pas de conditions physiques requises exceptées femmes enceintes ou personnes souffrant du dos (à préciser au moment de la réservation et nous aviserons si activité adaptée ou non)

1.2 Quelque soit les disciplines d'attelages canins, elles sont fortement déconseillées aux femmes enceintes. Si vous pratiquez l'activité attelage canin sans avoir précisé votre grossesse, Attelage Altitude ne pourra être tenu responsable en cas d'incident.

2. PONCTUALITE :

2.1 Toute activité démarre et se termine à des heures déterminées par avance : tout retard de la part du client n'engendrera pas un décalage de l'heure de fin de séance.

3. SECURITE :

3.1 Les consignes de sécurité sont données en début de séance et pendant la séance. Attelage Altitude se décharge de toute responsabilité en cas d'accident si ce dernier est dû au non respect de ces consignes.

3.2 Le port du casque est obligatoire en dessous de 16 ans ; pour les adultes il est mis à disposition.

Attelage Altitude se décharge de toute responsabilité en cas d'accident sans port du casque.

3.3 De même les tenues des participants doivent être adaptées aux conditions de terrain et aux conditions météo : tenues de ski pour les activités neige (gants, bonnet, lunettes, chaussures chaudes étanches) et chaussures de montagne ou tennis pour les activités "terre".

3.4 Tout comportement des pratiquants mettant en jeu la sécurité des autres ou des chiens peut conduire à un arrêt immédiat de l'activité pour la personne concernée.

4. PRESTATION :

4.1 Le musher peut être amené à modifier l'itinéraire pendant la prestation pour s'adapter soit aux conditions physiques de sa clientèle, soit aux conditions d'enneigement ou de terrains.

4.2 Si les conditions d'enneigement ne permettent pas d'utiliser les traîneaux, le musher pourra maintenir l'activité grâce aux engins à roues et s'adapter au terrain.

5. ARRET ACTIVITE :

5.1 Toute activité commencée est due. Si l'activité est arrêtée à la demande du client, ce dernier doit néanmoins régler la totalité de la prestation.

6. CONDITIONS METEOROLOGIQUES :

6.1 Le musher peut décider d'annuler la prestation si les conditions météorologiques sont jugées dangereuses pour les participants.

6.2 Les conditions météo ne sont pas un motif de résiliation de la part du client dès lors que l'activité est maintenue par Attelage Altitude.

6.3 En cas de neige insuffisante, une prestation "hors-neige" de type cani-randonnée ou baptême en kart

pourra être proposée.

7. CONDITIONS D'ANNULATION :

7.1 Les demandes d'annulation ou de modification de la prestation doivent être présentées dans un délai raisonnable au professionnel et être justifiées, si cette annulation intervient dans un délai inférieur à 8 jours, l'acompte est tenu pour acquis.

7.2 Si le musher se trouve dans l'obligation d'annuler un départ, sans possibilité de proposer une autre date, les participants seront remboursés intégralement de leur acompte si acompte versé, et ne pourront prétendre à aucune autre indemnité.

8. PAIEMENT :

8.1 Le paiement de la prestation se fait en fin de séance par chèque ou espèces ou au préalable pour les groupes.

8.2 Si le musher se trouve dans l'obligation d'annuler un départ, sans possibilité de proposer une autre date, les participants seront remboursés intégralement mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité.

9. BONS CADEAUX :

9.1 Tout bon cadeau est payable au préalable pour réservation.

9.2 Un bon cadeau est valable pour l'Hiver en cours.

9.3 L'encaissement ne se fait qu'après prestation réalisée.

9.4 Si prestation non réalisée (conditions météo), le chèque est détruit. Le chèque est encaissé si annulation de la part du client (sauf raison valable et justifiée).

9.5 Attelage Altitude décline toute responsabilité si les bénéficiaires n'en font pas usage.

10. ASSURANCE :

Attelage Altitude a contracté une assurance couvrant les responsabilités civiles et professionnelles, cependant les participants doivent s'assurer de leur protection en matière de responsabilité civile individuelle ou familiale.

Signature précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé » :